



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 29 octobre 2015**

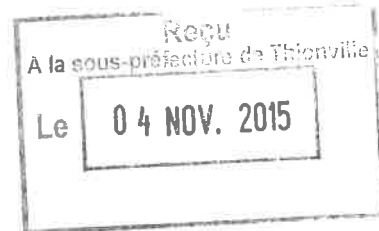
L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+ en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 15 septembre 2015.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA



N° 2015-17

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR POUR LE TITRE N° 35/2014
DE 36 € EMIS A L'ENCONTRE DE M. LANDRAIN**

Sur proposition de Mme la Trésorière, par courrier explicatif du 9 septembre 2015, justifiée par le motif que le comptable est dans l'impossibilité de recouvrer cette cote, s'agissant de l'émission d'un faux chèque, les poursuites s'avérant impossibles, il est proposé l'admission en non-valeur du titre de recettes numéro 35 de l'année 2014 pour un montant de 36 euros à l'encontre de M. LANDRAIN.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE
DECIDE**

l'admission en non-valeur de la somme de 36 €,
d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 (654) du budget de la collectivité.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché à
l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 30 octobre 2015

Le Président,

Moreno BRIZZI

